

Pour le secteur résidentiel :

	BAR-TH-166	BAR-TH-150	BAR-TH-137		BAR-TH-165
Energies de départ	PAC collective de type air/ eau ou eau/ eau	PAC collective à absorption de type air/ eau ou eau/ eau	Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur (si EnR > 50 %)		Chaudière biomasse collective
Fioul ou charbon	x4	x2	N ≤ 125 12 000 000 kWhc	N > 125 77 000 x N + 2 300 000	x4
Gaz (non à condensation)	x3	x1,3	N : Nombre de logements	N : Nombre de logements	x3